

Département de Saône-et-Loire  
COMMUNE DE LA CLAYETTE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 2025/58**

**Séance du 3 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois du mois de novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 22 octobre 2025	<b>Présents :</b> LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, DESCHARNE Samuel, LABONNE NOLLET Laurie, PLATHEY Pierre, BOUCLIER Florence, LAROCHE Daniel, MATHIEUX Marc, MARTINOT Noémie, MATHUS Véronique, BUSSEUIL Georges, BENCADI Karim
Nombre de Membres en exercice : 19	
Nombre de Membres présents : 13	
Nombre de suffrages exprimés : 13	
Votes Pour : 13	<b>Procurations :</b> MORIN DESMURS Michèle a donné procuration à P. BERDAGUE, CLEMENT Nathalie a donné procuration à V. MATHUS
Vote Contre : 0	
Abstentions : 0	<b>Absents/excusés :</b> DELANGLE Sylvie, CLEMENT Pascal, DELANGLE Sylvain, MUNCH Armelle

Le secrétariat a été assuré par : BERDAGUE Patrick

**Objet : Adhésion de la commune de Châteauneuf au SPANC du brionnais.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que la commune de Châteauneuf (délibération du 25/10/2024) a sollicité son adhésion au SPANC du Brionnais créé par arrêté de Madame la Préfète de Saône et Loire, le 30 novembre 2007.

Lors de l'Assemblée Générale en date du 25 septembre 2025, le Comité Syndical du SPANC du Brionnais a accepté l'adhésion de la commune de Châteauneuf (11 ANC) au 1<sup>er</sup> janvier 2026, aux conditions définies par l'assemblée délibérante, pour satisfaire aux demandes ponctuelles des usagers.

Les visites systématiques commenceront dès 2027.

Cette collectivité devra désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'approuver l'adhésion de la commune de Châteauneuf.

- **SOLLICITE** de Monsieur le préfet de Saône et Loire, la prise de l'arrêté correspondant.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le

de 11/11/2025

Publié 6/11/2025

Acte contresigné le 6/11/2025

Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR

Le/La secrétaire de séance,

D2024/184

CL